



## Licenciement abusif ! incroyable !

Par **packar31**, le **14/04/2009** à **13:53**

Bonjour, j'ai été licencié pour motif économique en fin d'année 2008 dans un garage automobile où j'avais depuis 15 ans le poste de carrossier j'étais à ce titre le plus ancien . mon patron a décidé d'arrêter "définitivement " ( terme employé dans la lettre de licenciement ) la carrosserie qui selon lui ne rapporte pas assez et de ne garder que la partie mécanique du garage ( 4 personnes )

Je faisais parti d'une équipe de trois personnes en carrosserie , au même niveau de compétence , une seule personne à eu une proposition de reclassement pour un poste en mécanique , celui ci la refusée , ils ont donc décidé d'embaucher un mécanicien ! depuis nous avons quittés l'entreprise mais une rumeur circule , mes anciens employeurs ce sont débarrassé de nous pour remonter une structure carrosserie dans quelque mois ... mes questions sont les suivantes :

pendant combien de temps peut on avoir recourt à la justice si ils reprennent l'activité carrosserie ?

quels sont les tribunaux compétents si ils recommencent la carrosserie ?

ont ils encore le droit de faire de la publicité sur leur site concernant les agréments carrosserie ?

ont ils le droit de soustraire la carrosserie ?

merci de vos réponses.

Par **valou\_old**, le **20/05/2009** à **17:46**

Bonjour,

De source syndicale vous avez 12 mois après votre licenciement pour vous retourner contre

votre employeur et entamer une procédure;  
Pour le reste je ne sais pas  
bon courage  
Valou